

AVIS PUBLIC

Règlement 999-16 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'y intégrer une conformité de calcul de dimension de terrain

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ledit règlement le 7 mars 2016;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 15 février 2016;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 7 mars 2016;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 14 avril 2016;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 18^e jour d'avril 2016

Céline LeBlanc
Greffière